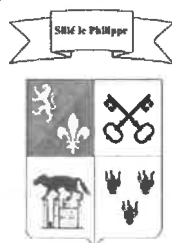


Département DE LA SARTHE



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

26 SEPTEMBRE 2025

Procès-Verbal

1	Ajout d'un point à l'ordre du jour	Procès-verbal de séance
2	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
3	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2025	Procès-verbal de séance
4	Modification des horaires d'ouverture au public mairie/Agence Postale Communale	
	4.1. Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie	Délibération n°034/2025
	4.2. Modification des horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC)	Délibération n°035/2025
5	EHPAD "AMICIE" Montfort-le-Gesnois_Financement complémentaire et durée d'amortissement de la subvention	Délibération n°036/2025
6	Budget assainissement_Décision modificative n°1/2025	Délibération n°037/2025
7	Assujettissement des logements vacants à la Taxe d'Habitation	Délibération n°038/2025
8	Choix d'un fournisseur d'électricité	Délibération n°039/2025
9	Assainissement collectif	
	9.1. Rapport annuel du délégataire SUEZ 2024	Procès-verbal de séance
	9.2. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2024 (RPQS)	Délibération n°040/2025
10	Adressage_Création d'une nouvelle dénomination et numérotation de voie	Délibération n°041/2025
11	Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	
	11.1. Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Délibération n°042/2025
	11.2. Prise de compétence "Animation de la Vie Sociale"	Procès-verbal de séance
12	Décisions prises par la Maire	
	12.1. Droit de Préemption Urbain	Procès-verbal de séance
	12.2. Recrutement agents contractuels sur postes non permanents	Procès-verbal de séance
	12.3. Recrutement sur postes non permanents	Procès-verbal de séance
	12.4. Devis validés	Procès-verbal de séance
13	Informations diverses	
	13.1. Ressources humaines	Procès-verbal de séance
	13.2. Solidarité avec la population de Mayotte	Procès-verbal de séance
	13.3. Adressage	Procès-verbal de séance
	13.4. Mutuelle communale	Procès-verbal de séance
	13.5. Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux	Procès-verbal de séance
	13.6. Projet de création d'une aire de loisirs	Procès-verbal de séance
	13.7. Commissions municipales	Procès-verbal de séance
	13.8. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	Procès-verbal de séance
	13.9. Elections municipales 2026	Procès-verbal de séance
14	Questions diverses	

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/09/2025

Date d'affichage : 22/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six septembre, à vingt heures cinq minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

4. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC MAIRIE/AGENCE POSTALE COMMUNALE

Pour faire suite à une demande des agents administratifs de fermer l'accueil au public un samedi sur deux et à celle des administrés de disposer d'un accueil en fin d'après-midi, Mme la Maire propose, en concertation avec les agents administratifs :

- D'ouvrir l'accueil au public tous les lundis après-midi,
- De fermer l'accueil au public un samedi sur deux (semaines impaires).

4.1. Modification des horaires d'ouverture au public de la mairie

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie à compter du 06/10/2025 :

Jour	Horaires d'ouverture au public		
	EXISTANTS	PROPOSITION	
		Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	08h45-11h45	08h45-11h45 15h00-18h00	08h45-11h45 15h00-18h00
Mardi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Mercredi	FERME	FERME	FERME
Jeudi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Vendredi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Samedi	09h00-11h45	09h00-11h45	FERME
Dimanche	FERME	FERME	FERME

Ces nouveaux horaires permettent d'offrir 6 heures d'accueil supplémentaires par mois aux administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITE :

- D'APPROUVER les nouveaux horaires d'ouverture au public de la mairie, comme indiqués ci-dessus, à compter du 06/10/2025 ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à diffuser cette modification dans la presse locale ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	10	1	1

DELIBERATION N°034/2025

4.2. Modification des horaires d'ouverture au public de l'Agence Postale Communale (APC)

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public de l'APC à compter du 06/10/2025 :

Jour	Horaires d'ouverture au public		
	EXISTANTS	PROPOSITION	
		Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	08h45-11h45	08h45-11h45 15h00-18h00	08h45-11h45 15h00-18h00
Mardi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Mercredi	FERME	FERME	FERME
Jeudi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Vendredi	08h45-11h45	08h45-11h45	08h45-11h45
Samedi	09h00-11h45	09h00-11h45	FERME
Dimanche	FERME	FERME	FERME

Or, le reversement du 1^{er} semestre 2024 de la surtaxe communale a été versé en décembre 2024 (titre n°10 de 2024). La commune n'ayant pas payé la TVA, il est donc nécessaire d'effectuer une régularisation.

Afin permettre cette régularisation, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au c. 678.

Ce compte d'imputation n'ayant pas été créé au budget primitif, il est nécessaire de le faire et de l'approvisionner.

Budget assainissement - DM n° 2025-1						
FONCTIONNEMENT						
			Dépenses		Recettes	
		Articles	Diminuées	Augmentées	Diminuées	Augmentées
Virement à la section d'investissement	023		- 2 320.00 €			
Charges exceptionnelles	67	678		+ 2 320.00 €		
TOTAL			2 320.00 €	2 320.00 €		
INVESTISSEMENT						
Virement de la section de fonctionnement	021				- 2 320.00 €	
Matériel spécifique d'exploitation	21	2156	- 2 320.00 €			
TOTAL			2 320.00 €		2 320.00 €	

Décision sans incidence sur le total des sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le budget primitif 2025 adopté le 04/04/2025 (Délibération n°015/2025),

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'AUTORISER Mme la Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessus ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°037/2025

7. ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION

Mme la Maire rappelle qu'un logement vacant correspond à un logement inoccupé et se trouvant dans l'un des cas suivants :

- "proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste...)".

Sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls **locaux à usage d'habitation** (appartements ou maisons).

Seuls les **logements habitables**, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus d'éléments de confort minimum (électricité, eau courante, équipement sanitaire...) sont concernés par ce dispositif.

Les **logements vacants** s'entendent comme logements **non meublés** et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation en application du I de l'article 1407.

Ce dispositif ne concerne pas les logements meublés, notamment les résidences secondaires.

Pour assujettir ces locaux à la Taxe d'Habitation, les Conseils Municipaux doivent prendre une délibération avant le 1^{er} octobre de chaque année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives. Ainsi, pour l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au titre de N, le logement doit avoir été vacant au cours des années N-2 et N-1 ("années de référence") ainsi qu'au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Présentation de quelques chiffres clés parus dans ce rapport :

- Durée du contrat : 10 ans soit du 01/01/2024 au **31/12/2033**
- Réseau total d'assainissement : 8,5 km
- Stations de traitement des eaux usées : 2 (Lagune Hameau de Chanteloup et Station d'épuration rue Neuve)
- Postes de relèvement : 4 (Croix du Chaple, Lotissement Montaigu, Passay et rue du Vivier)
- Pluviométrie : 786 mm (2023 : 797 mm)
- Volume d'eau traité : 70 330 m³ (2023 : 35 103 m³)
- Boues évacuées : 8,56 TMS (2023 : 10,57 TMS)
- Volume d'eau facturé : 25 671 m³ (2023 : 24 870 m³)
- Nombre de clients en assainissement collectif : 367 (2023 : 368)
- Tarif : 4,68777 € TTC / m³ sur la base d'une facture de 120 m³ (2023 : 4,78687 € TTC/m³)
- Taux d'impayés : 0 % - 0 € (2023 : 0,13 % - 3 231,80 €)
- Récapitulatif des travaux :
 - Linéaire des réseaux inspectés (inspections télévisées) : aucun
 - Curage réseau : 0 ml (2023 : 3 049,11 ml)
 - Enquête de conformité de branchement (vente et hors vente) : 14 (2023 : 14)
 - Conformité annuelle globale (lagune et STEP) : oui

Après présentation du rapport par Charly TERTRE, Conseiller municipal,
Le Conseil Municipal en prend acte.

9.2. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2024 (RPQS)

Mme la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Après présentation du RPQS par Charly TERTRE, transmis par email le 22/09/2025 à chaque Conseiller,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

- D'ADOPTER le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif ;
- DE TRANSMETTRE aux services préfectoraux la présente délibération ;
- DE METTRE EN LIGNE le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- DE RENSEIGNER ET PUBLIER les indicateurs de performance sur le SISPEA ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12		

DELIBERATION N°040/2025

10. ADRESSAGE CREATION D'UNE NOUVELLE DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIE

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal a retenu le système métrique pour le nouvel adressage, à l'exception des prolongations de voies déjà numérotées en séquentiel, et adopté des dénominations et noms de voies (Délibération n°062/2024 du 22/11/2024).

12.2. Recrutement agents contractuels sur postes non permanents pour accroissement temporaire d'activités (332-8 5°)

Conformément à la délibération n°025/2020 du 28/05/2020, modifiée par la délibération n°002/2024 du Conseil Municipal du 26/01/2024, Mme la Maire a pris les décisions suivantes :

Service	Raison	Objets	Durée hebdo	Période
Technique	Pour assurer l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et de la voirie	Renouvellement : Adjoint technique ayant pour fonction "Ouvrier polyvalent en milieu rural".	35 heures	05/08 au 31/10/25
Technique	Pour assurer l'entretien des bâtiments communaux	Recrutement : Adjoint technique ayant pour fonction "Agent d'entretien polyvalent des bâtiments communaux"	4 heures	01/09 au 31/12/25

12.3. Recrutement sur postes permanents

Service	Raison	Objet	Durée hebdo	Période
Scolaire	Pour assurer la surveillance de la pause méridienne.	Renouvellement (332-8 5°) : Adjoint technique ayant pour fonction "Agent des écoles (Surveillance /Animation – Restauration – Entretien bâtiments communaux)".	6,12 heures annualisées	01/09/25 au 31/08/26
Cantine	Pour assurer la restauration, le service et la surveillance à la cantine scolaire.	Renouvellement (332-8 5°) : Adjoint technique ayant pour fonction "Agent polyvalent en charge de la restauration et de l'entretien des locaux".	14,50 heures annualisées	29/08/25 au 28/08/28
Cantine	Pour assurer le service et la surveillance à la cantine scolaire.	Renouvellement (332-8 5°) : Adjoint technique ayant pour fonction "Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux".	16,31 heures annualisées	28/08/25 au 27/08/26
Technique	(Agent ne souhaitant pas reconduire son CDD) Pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et la gestion des locations de la salle polyvalente.	Recrutement (332-13) : Adjoint technique ayant pour fonction "Agent d'entretien polyvalent des bâtiments communaux"	17 heures	03/11 au 31/12/25
Cantine	(Agent n'ayant pas été reconduit) Pour assurer le service et la surveillance à la cantine scolaire.	Recrutement (332-8 5°) : Adjoint technique ayant pour fonction "Agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux".	7,09 heures annualisées	01/09/25 au 31/08/26

12.4. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
MAIRIE				
BRUNEAU	MAIRIE	Achat toner		164,62 €
IBUREAU	MAIRIE	Achat enveloppes		4,49 €
CONTY	MAIRIE	Téléphonie - Contrat sécurité absolue 2025		378,00 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Remplacement agent_Avril 2025		1 591,00 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Remplacement agent_Mai 2025		1 393,79 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Remplacement agent_Juin 2025		2 201,50 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Formation pour 1 agent "Sauveteur Secouriste Travail - Initiale"		180,00 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Formation pour 4 agents "Manipulation des extincteurs"		248,00 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie_Abonnements et services Juillet 2025		400,80 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie_Abonnements et services Août 2025		400,80 €
CONTY	ADMINISTRATION	Téléphonie_Abonnements et services Sept. 2025		400,80 €
TAXI BERTRAND	ADMINISTRATION	Transport agent pour expertise médicale à Laval		239,64 €
IPL IMPRIMEUR SARL	ADMINISTRATION	Impression magazine "Regards" 2024_N°17		2 595,40 €
KONICA MINOLTA	MAIRIE	Location Imprimante/Photocopieuse _ Mairie et Ecole_01/07 au 30/09/2025		854,04 €
ATESART	MAIRIE	Contrat abonnement voirie 2025		1 173,90 €
ATESART	ADMINISTRATION	Mutualisation des fonctions de Délégué à la Protection des Données - Année 8		556,00 €
FOUSSIER	MAIRIE	Achat spot détecteur de mouvement		150,12 €
LECLERC	MAIRIE	Achat fournitures diverses		28,15 €
LECLERC	MAIRIE	Achat fêtes et cérémonies - Mariage		25,00 €
RURAL MASTER	MAIRIE	Achat matériel divers		77,52 €
CERTINOMIS	MAIRIE	Clé signature électronique - Décideur 3 ans		396,00 €
LECLERC	MAIRIE	Achat fournitures administratives		35,39 €
RURAL MASTER	MAIRIE	Doubles clés		51,80 €
Papeteries Pichon	MAIRIE	Achat fournitures administratives		104,63 €
JOURNAL DES MAIRES	ADMINISTRATION	Abonnement 2025		118,00 €
				13 769,39 €
SALLE POLYVALENTE				
GARANKA	SALLE POLYVALENTE	Renouvellement contrat entretien chauffe bain / radiateur / Accu gaz 2025		134,18 €
PROMOCASH	SALLE POLYVALENTE	Achat fournitures d'entretien		222,86 €
LECLERC	SALLE POLYVALENTE	Achat fournitures et produits d'entretien		6,73 €
				363,77 €
AUTRES SERVICES				
COLLECTIVITES CONSEILS	ASSAINISSEMENT	Suivi de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)		1 800,00 €
LM Formation	ATELIER	Formation agent "Initiation CACES R486A"		720,00 €
Ferme de Passay	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies_Journée citoyenne		120,48 €
PYROCONCEPT	DIVERS	Achat lampions, porte-lampions et bougies (Fête du 14 juillet)		173,12 €
CORBION HORTICULTURE	DIVERS	Achat plantes pour fleurissement commune 2021		118,49 €
SACOR MUSIC	DIVERS	Fête du 14 juillet		230,00 €
PYROCONCEPT	DIVERS	Feu d'artifice_Fête du 14 juillet		3 350,00 €
CLUB SPORTIF DE SILLE LE PHILIPPE	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies_Fête du 14 juillet		44,00 €
BOULANGERIE SILLE	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies_Journée citoyenne et Conseil communautaire 06/2025		100,95 €
Christophe BARBIER	DIVERS	Plan topographique terrain à proximité de la mairie		2 340,00 €
LECLERC	DIVERS	Achat fêtes et cérémonies_Comice Saint-Célerin		35,85 €
LE RENDEZ VOUS	DIVERS	Fête du 14 juillet_Plateaux repas (artificiers)		34,20 €
				9 067,09 €
				40 483,39 €

Aucune obligation pour la commune, aucun engagement financier et aucune exclusivité. La commune peut décider de signer un partenariat avec d'autres assureurs également.

Sur proposition du conseiller et après discussion au sein de l'exécutif, il est apparu opportun d'organiser une réunion publique d'informations qui a été animée par le groupe AXA assurances le vendredi 19/09 à 18h30 à la salle polyvalente.

Cette réunion ne pouvant se tenir après le 26/09, Mme la Maire a informé les membres du Conseil Municipal de cette démarche par email le 01/09/2025.

Une dizaine de personnes étaient présentes. Plusieurs rendez-vous individuels à domicile ont été pris.

A l'issue de cette réunion publique, Mme la Maire a signé une convention de partenariat avec le groupe AXA assurances pour une année, reconductible si la collectivité le souhaite.

13.5. Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux

Mme la Maire rappelle que le Conseil Municipal a retenu l'entreprise BATIMGIE (49) pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de "rénovation énergétique d'un ensemble de bâtiments communaux et la réalisation d'une installation de Boucle d'Eau Tempérée à Energie Géothermique (BETEG)" lors de sa séance du 11/07/2025 (Délibération n°026/2025).

La réunion de lancement avec l'entreprise BATIMGIE (49) a eu lieu en mairie le 22/09/2025 en présence de l'ATESART, Mme la Maire, les Adjointes et la secrétaire générale de mairie.

Un état des lieux précis des bâtiments, parcelles et voirie concernés sera effectué par l'entreprise BATIMGIE (49) le 01/10 prochain.

La prochaine réunion de restitution du diagnostic + scénarii de travaux aura lieu le 24/10/2025 à 10 heures en mairie.

A ce stade, le début de travaux est pressenti pour début juin 2026.

13.6. Projet de création d'une aire de loisirs

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'une mission d'esquisse pour l'aménagement d'une aire de loisirs a été confiée à Feuille à Feuille de Tresson (Sativa Paysage).

La prestation, pour un montant de 3 850,00 € HT (4 620,00 € TTC), comprend :

- L'élaboration d'une esquisse chiffrée spatialisant les intentions de projet et reprenant les éléments définis par le CAUE 72 en avril 2022, avec une à deux variantes ;
- Un carnet de références de matériaux (revêtements, jeux, mobilier, ouvrages, végétaux), croquis, images d'ambiances.

A la demande de Feuille à Feuille, un relevé topographique de l'ensemble de la parcelle communale a été réalisée en août 2025 pour un montant de 1 950,00 € HT (2 340,00 € TTC). Ce plan sera, par ailleurs, utile dans le cadre de l'implantation du champ de sondes pour le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

L'esquisse a été présentée à la commission "Vie scolaire, Enfance-Jeunesse, Sports et Loisirs" le 05/09/2025.

13.7. Commissions municipales

o *Commission "Vie scolaire, Enfance-Jeunesse, Sports et Loisirs" du 02/09/2025 (Vincent LABBETOUL)*

• **Projet de création d'une aire de loisirs**

Ce projet concerne la création d'une aire de loisirs sur le terrain mitoyen à la salle polyvalente et à l'école et d'une liaison douce entre la zone de stationnement de l'école, la salle polyvalente et la rue Principale.

Cette installation est attendue par les administrés.

Un fournisseur de jeux a été rencontré le 25/08/2025 : Imagin'Aires à Ploërmel (56).

Trois projets chiffrés pour 7 jeux pour enfants de 1 à 12 ans, incluant la pose et les revêtements de sol, ont été présentés ; budget allant de 44 464,00 € à 46 388,60 € HT.

Après étude des différentes propositions, la commission a retenu les 6 types de jeux suivants :

- Tyrolienne
- Structure Parcours

o Chantier « Argent de poche » 2026 (Hervé TARRADE)

La Communauté de communes propose depuis plusieurs années des chantiers "Argent de poche" à destination des jeunes de 14 à 17 ans, résidant sur les communes du territoire du Gesnois Bilurien, avec une priorité aux jeunes résidant sur la commune organisatrice.

Ces chantiers visent à mettre en place des actions éducatives dans une démarche citoyenne d'utilité sociale.

Chaque commune peut candidater une fois par campagne (8 créneaux possibles : 2 aux vacances d'automne, 2 au printemps et 4 en été). 8 jeunes par chantier, indemnisés par la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

La commune de Sillé-le-Philippe a déjà participé deux fois à ce dispositif depuis le début du mandat : en 2021 avec la rénovation du lavoir et en 2024 avec la participation à l'organisation du comice agricole.

Hervé TARRADE, organisateur et encadrant de ces chantiers, propose d'inscrire à nouveau la commune pour les vacances de printemps 2026.

Il propose la fabrication d'hôtels à insectes qui pourront être installés dans les parcelles des Courtils qui accueillent le projet « Une naissance, un arbre ».

Michel HY suggère d'y ajouter la fabrication de pièges à frelons asiatiques.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription de la commune dans ce dispositif.

13.9. Elections municipales 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22/03/2026 ; dates à bloquer dans les agendas pour la tenue des bureaux de vote.

Mme la Maire informe l'équipe municipale qu'elle souhaite se représenter aux prochaines élections municipales. S'ensuivent des échanges.

14. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 23 heures 36 minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec la note de synthèse présentée en séance et les notes de la secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire



Liliane MECHE